

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2024

---

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD79

présenté par  
M. Thierry, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« cosigné par le ministre chargé de la santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.